AR PREFECTURE

082-2582**9708594**910201210-20201210_04-DE

EEOW du SuckQuer

ARRONDISSEMENT DE **MONTAUBAN**

2/1 du Rival Haut - 32/130 LAFRANGA

Délibération n°04

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 18 heures,

Objet : Marché de fourniture du carburant gazole

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Date de convocation: 25/11/2020

Présents: Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Christelle VERDIE suppléante de Sonia GRIMAL, Claude VERIL.

Date d'affichage: 25/11/2020

Pouvoir : M. Patrice RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Agnès PALMIE.

Excusés: Madame Françoise AGUILAR et Messieurs Raymond GASC, Guy PORTAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice PUYVERT.

Nombre de Membres en exercice: 29

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a lancé un marché à procédure adaptée pour la fourniture de carburant gazole pour une durée de 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2021. Il précise que la quantité annuelle consommée est estimée à 100 000 litres. L'offre a été publiée sur le profil acheteur www.marchespublics82.fr.

Nombre de présents : 25

Après lecture du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise SARL SAMIKLO CARREFOUR CONTACT pour assurer la fourniture de carburant gazole.

Nombre de votants : 26

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'entreprise SARL SAMIKLO CARREFOUR CONTACT située ZA du Rival, 82130 LAFRANCAISE pour assurer la fourniture de carburant gazole.

Autorise son Président à signer le dossier de marché correspondant,

Autorise son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

-ADOPTEE-

Le Président,

Michel LAMOLEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.